



Genève, le 19 septembre 2018

Le Conseil d'Etat

4190-2018

Département fédéral des finances (DFF)
Monsieur Ueli Maurer
Conseiller fédéral
Bundesgasse 3
3003 Berne

**Concerne : modification de l'ordonnance sur les banques (autorisation Fintech) -
procédure de consultation**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons bien reçu votre courrier du 21 juin 2018 concernant la modification de l'ordonnance sur les banques et nous vous en remercions.

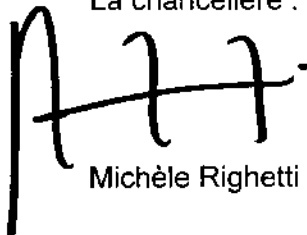
Pour répondre à votre demande, nous vous informons que notre Conseil soutient le projet de modification, qui vise à favoriser l'innovation dans les technologies financières. Nous tenons toutefois à partager une observation, qui, selon nous, compromet l'atteinte de l'objectif de soutien à l'innovation visé par le présent projet.

Les sociétés Fintech rencontrent actuellement des difficultés à trouver des partenaires bancaires pour déployer leurs activités, notamment en lien avec les dépôts obtenus dans le cadre de leurs activités. Bien que nous comprenions les raisons qui poussent les banques à ne pas entrer en matière, des solutions devraient être trouvées pour éviter ce type de freins, qui ne permettent pas de développer pleinement l'innovation dans le secteur financier.

En vous réitérant nos remerciements pour votre consultation, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Antonio Hodgers